EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **30 septembre 2011 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **trente septembre deux mille onze**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 23 septembre 2011, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Philippe BOHELAY, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Guy BALLET, Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Jean-Michel DUCLOS, Michel FANGET, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Isabelle LAVEST, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Eric SEVRE, Bruno SLAMA, Louis VIRGOULAY**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Odile SAUGUES à Serge GODARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA à Pascal GENET, Anne COURTILLÉ à Christiane JALICON, Jacques LANOIR à Cyril CINEUX**
Excusé(e)s :	**Jean-Philippe VALENTIN**
Absent(e)s :	
Secrétaire :	**Sandrine CLAVIERES**

Danielle AUROI donne pouvoir à Martine REMBERT-MANTELET et quitte la séance à partir de la question n°2
A partir de la question n° 5, Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Alain MARTINET, Premier Adjoint
Alain LAFFONT donne pouvoir à Fatima CHENNOUF-TERRASSE et quitte la séance à partir de la question n° 5
Bernard DANTAL quitte la séance à partir de la question n°14.

Rapport N° 41

RAPPORT 2010 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

En application du décret n° 2000-404 du 11 mai 2000, les communes membres d'un Etablissement de Public de Coopération Intercommunal (EPCI) pour lesquelles ce dernier exerce la compétence en matière d'élimination des déchets doivent être destinataires du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets en vue de sa prise de connaissance par les Conseils Municipaux respectifs avant le 30 septembre.

Ce rapport vous a directement et individuellement été adressé.

Il vous est demandé, en accord avec votre commission, de bien vouloir prendre acte de la communication de ce rapport.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal prend acte de la communication de ce rapport

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 12 octobre 2011

Le Maire,

clermontcommunauté
.environnement



2010

RAPPORT

SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

CLERMONT COMMUNAUTÉ

SOMMAIRE

Le contexte page 4

La collecte des déchets ménagers page 7

Les collectes en porte à porte page 8
La collecte en apport volontaire page 11
La collecte en déchetterie page 12
La collecte des encombrants à domicile page 15

Le traitement des déchets ménagers page 17

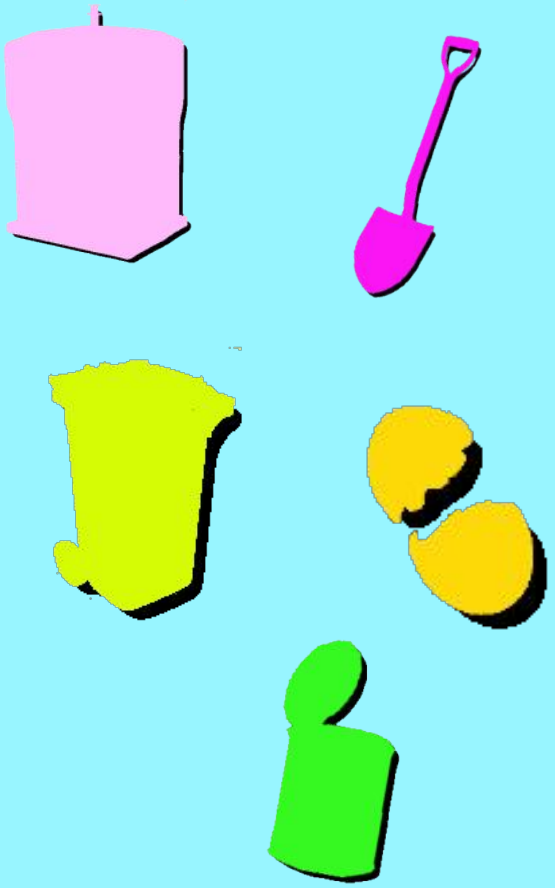
Le Centre d'Enfouissement Technique page 18
La valorisation biologique page 20
Les déchets des déchetteries page 21
Le Centre de Tri page 22

La communication et les animations page 25

Mesures prises pour protéger l'environnement et la santé page 29

Les coûts page 31

Bilan : les chiffres clefs page 35



2010, une année où les déchets valorisés poursuivent leur augmentation

Des résultats encourageants

La politique de valorisation matière mise en place par Clermont communauté continue de porter ses fruits avec une année 2010 encourageante pour l'avenir. Quatre points sont à retenir :

- Après une année 2009 marquée par la crise, la **collecte sélective** en porte à porte a repris sa marche en avant avec une augmentation de 2,72 % (19 079 tonnes)
- En 2010, 8 718,20 Tonnes de **biodéchets** auront été collectées soit une augmentation de 63,06 % par rapport à 2009 (5 346 t) ;
- Dans le même temps, la quantité d'**ordures ménagères** enfouies au CET de Puy Long a chuté de plus de 1 700 tonnes soit une baisse de 2,59 % (68 450 t)
- Le **taux de valorisation** est passé de 43,80 % à 44,52 %.

Ainsi, un habitant de notre agglomération produit en 2010 **506,02 Kilos de déchets** contre 504,54 kilos en 2009, soit 0,29 % d'augmentation.

En 2010, le coût à l'habitant (collecte et traitement) est de 72,05 € contre 72,44 € en 2009 (- 0,55 %) hausse essentiellement due à la hausse sur 2010 des prix de reprise sur les matériaux.

Le coût de collecte en déchetterie quant à lui, progresse de 6,23 % passant de 13,55 € / habitant (2009) à 14,44 € / habitant (2010).
En 2010, le coût global par habitant (coût des collectes et coût des déchetteries) est de 86,49 € (85,99 € en 2009) soit une progression minime de 0,59 %.

Les événements majeurs

Après avoir mis en place la collecte des biodéchets sur l'habitat pavillonnaire, et soucieux de valoriser encore plus de déchets, Clermont communauté, a poursuivi l'extension de cette nouvelle collecte dans les établissements scolaires de l'agglomération et ce sont déjà 26 établissements qui se sont lancés, en 2010, dans cette nouvelle collecte.
Clermont communauté a également débuté son expérimentation de la collecte des biodéchets sur l'habitat vertical avec des premiers résultats attendus pour l'année 2011.
L'agglomération s'est portée candidate à l'expérimentation nationale sur l'extension des consignes de tri sur les emballages ménagers plastiques, opération qui devrait débuter, si notre candidature était retenue, en 2011 et qui permettrait de valoriser des emballages plastiques qui ne le sont pas actuellement.
Enfin, soucieux d'optimiser au mieux ses collectes, Clermont communauté s'est dotée pour la régie de collecte d'un système de navigation et d'aide informatisée.

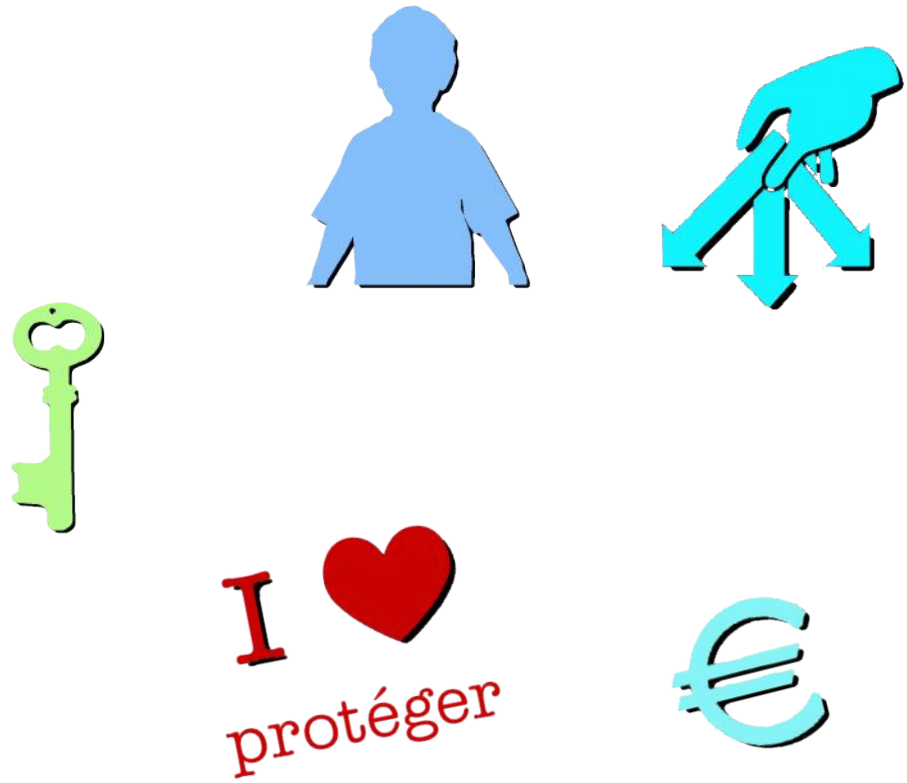
Faire de Clermont communauté une agglomération axée sur le recyclage et la valorisation

Des efforts considérables ont été effectués, les résultats le montrent mais ils doivent être poursuivis et intensifiés.
En effet, la Directive européenne CE n° 2008-98 du Parlement et du Conseil du 19 novembre 2008, renforcée par la loi Grenelle n°1, établit une hiérarchisation des modes de gestion des déchets : prévention, réemploi, recyclage, autres formes de valorisation et en dernier lieu, l'élimination.
Aujourd'hui, et ce même si Clermont communauté mène depuis des années une politique volontariste de valorisation des déchets, nous devons intensifier notre politique en ayant pour objectif de faire de notre agglomération une société axée sur le recyclage, soucieuse de limiter sa production de déchets et de valoriser un maximum ses déchets.

Considérer nos déchets d'aujourd'hui comme les matières premières de demain

Aussi, la politique de Clermont communauté en matière de gestion des déchets nous conduira pour l'avenir à axer nos réflexions sur :

- L'augmentation des performances de tri avec des moyens adaptés notamment en terme de communication.
- Le maillage des points d'apport volontaire en verres.
- La mise en place opérationnelle de notre Plan local de Prévention des Déchets.
- La maîtrise des coûts globaux et donc de l'évolution de la T.E.O.M.



Le contexte

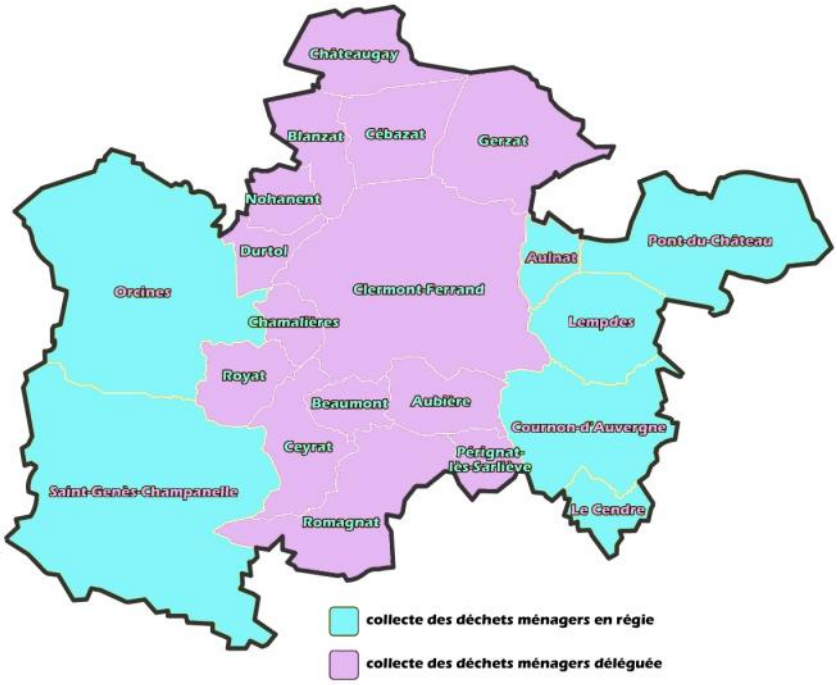
Dans le cadre de l'harmonisation des rapports annuels sur le département, il a été convenu entre tous les EPCI de prendre, comme base de référence, la population municipale et non la population double compte.

Présentation : coopération intercommunale

Clermont Communauté est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) regroupant 21 communes. Il s'étend sur 30 330 hectares et compte 279 908 habitants.

Clermont Communauté collecte et traite les déchets ménagers sur son territoire. Sur une partie (zone bleue), Clermont Communauté assure la collecte en régie, c'est à dire par ses propres moyens. Sur l'autre partie (zone mauve), les prestations sont assurées par des entreprises dans le cadre de marchés publics.

Le territoire desservi est constitué des communes suivantes (recensement INSEE, population municipale) :
Aubière (9 977 habitants)
Aulnat (4 272 habitants)
Beaumont (10 953 habitants)
Blanzat (3 886 habitants)
Cébazat (7 730 habitants)
Ceyrat (5 400 habitants)
Chamalières (17 148 habitants)
Châteaugay (3 105 habitants)
Clermont-Ferrand (139 006 habitants)
Cournon-d'Auvergne (19 124 habitants)
Durtol (1 944 habitants)
Gerzat (10 364 habitants)
Le Cendre (4 611 habitants)
Lempdes (8 312 habitants)
Nohanent (1 873 habitants)
Orcines (3 259 habitants)
Pérignat-lès-Sarlièvе (2 719 habitants)
Pont-du-Château (10 446 habitants)
Romagnat (8 175 habitants)
Royat (4 522 habitants)
Saint-Genès-Champanelle (3 082 habitants)



Les habitants de Clermont Communauté bén
- la collecte des ordures ménagères,
- la collecte sélective des propres et secs en porte à porte,
- la collecte des cartons des professionnels en porte à porte,
- la collecte sélective des biodéchets porte à porte,
- la collecte sélective en apport volontaire (papiers-cartons, bouteilles plastiques, verre, huile de vidange),
- la collecte en déchetterie,
- la collecte des encombrants à domicile,
- la collecte des déchets de soins des particuliers.

Modalités d'exploitation du service

Commune	Collectes en porte à porte	Collecte des encombrants à domicile	Collecte des points d'apport volontaire		Maintenance des bacs
			verre	papier/plast	
Aubière	D	D	D	D	D
Aulnat	R	R	R	R	D
Beaumont	D	D	D	D	D
Blanzat	D	D	R	R	D
Cébazat	D	D	D	D	D
Ceyrat	D	D	D	D	D
Chamalières	D	D	D	D	D
Châteaugay	D	D	D	D	D
Clermont-Fd	D	D	D	D	D
Cournon d'Auvergne	R	R	R	R	R
Durtol	D	D	R	R	D
Gerzat	D	D	R	R	D
Le Cendre	R	R	R	R	D
Lempdes	R	R	R	R	R
Nohanent	D	D	R	R	D
Orcines	R	R	R	D	R
Pérignat-lès-Sarlième	D	D	D	D	D
Pont-du-Château	R	R	R	R	R
Romagnat	D	D	D	D	D
Royat	D	D	D	D	D
St-Genès-Champanelle	R	R	R	D	R

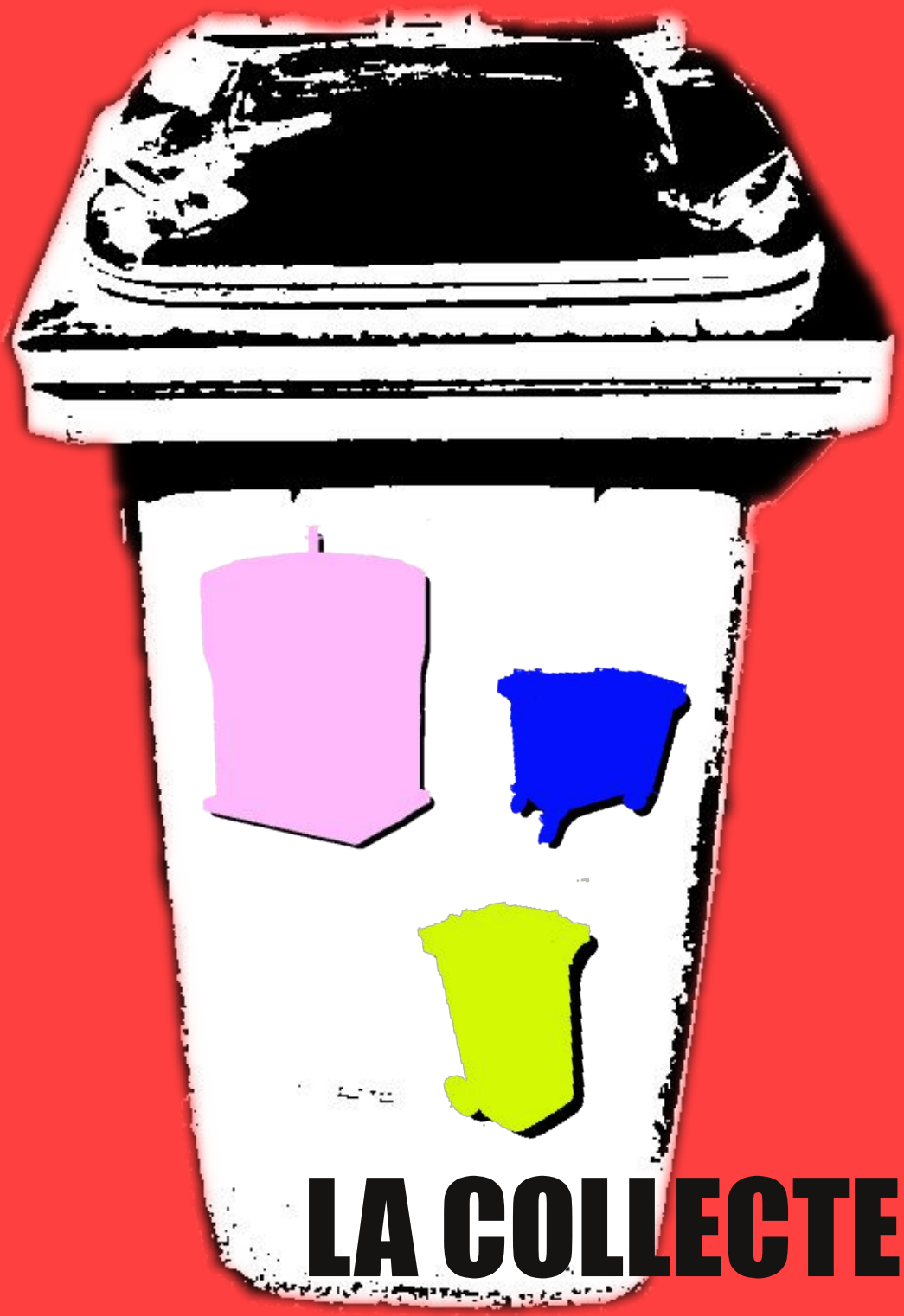
D = prestation déléguée
R = prestation en régie

Le contexte

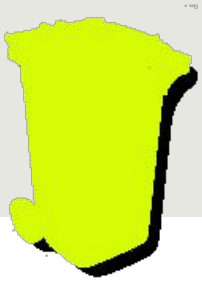
Nature du service délégué	Titulaire du marché	Date du début de contrat	Date de fin de contrat
Collecte en porte à porte (ordures ménagères, collecte sélective, collecte des biodéchets) sur Clermont-Fd	VEOLIA	01/01/2009	31/12/2016
Collecte en porte à porte (ordures ménagères, collecte sélective, collecte des biodéchets) sur les autres communes	VEOLIA	01/04/2007	31/03/2010
Tri des déchets issus des collectes sélectives en porte à porte et en apport volontaire	ECHALIER	01/01/2010	31/12/2013
Collecte des points d'apport volontaire	ECHALIER	03/08/2010	02/08/2013
Maintenance et gestion des bacs roulants sur Clemont-Fd	PLASTIC OMNIUM	01/06/2009	31/05/2012
Maintenance et gestion des bacs roulants sur les autres communes	PLASTIC OMNIUM	01/01/2010	31/12/2013
Désinfection des bacs roulants	VEOLIA	01/11/2009	31/10/2013
Collecte des encombrants à domicile	VALVERT	01/01/2010	31/12/2013
Dépollution des bacs à huile	VALVERT	01/10/2007	31/09/2010
Lavage des points d'apport volontaire	ANCO	01/01/2006	31/12/2009
Maintenance des conteneurs enterrés	VALVERT	28/12/2006	27/12/2011
Extension et exploitation du centre de stockage des déchets ultimes de Puy Long	VEOLIA	01/03/2008	29/02/2028
Gestion des déchetteries - Blanzat, Clermont-Fd, Romagnat	VEOLIA	01/04/2008	31/03/2011

Afin d'assurer ces prestations, Clermont Communauté compte 92 agents au sein de la Direction des Déchets.





LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS



Les collectes en porte à porte

Présentation

Clermont Communauté assure 4 collectes en porte à porte : la collecte des ordures ménagères, la collecte sélective, la collecte des cartons des professionnels et la collecte des biodéchets.

Les ordures ménagères sont conduites au centre de stockage de Puy Long.
Les emballages issus de la collecte sélective et de la collecte des cartons des professionnels sont acheminés jusqu'au centre de tri Echalier.
Les biodéchets sont compostés à la plate-forme d'Aubiat.

Les ordures ménagères
Par ordures ménagères brutes et résiduelles, il faut entendre :

- les déchets ordinaires provenant de la préparation des aliments et du nettoiement normal des habitations et bureaux, débris de verres, de chiffon, de vaisselle, cendres, feuilles etc.
- les déchets assimilés aux ordures ménagères provenant des établissements artisanaux et commerciaux déposés dans les bacs
- les déchets provenant des écoles, des casernes, hôpitaux, hospices etc.

Ne sont pas compris dans cette dénomination : les déblais, gravats, débris provenant des travaux publics et particuliers ainsi que les déchets contaminés issus des hôpitaux ou cliniques, les déchets provenant des abattoirs, les déchets inflammables etc.



La collecte sélective
Les matériaux recyclables concernés par cette collecte sont :

- les journaux, magazines, revues, publicités etc.
- les papiers et cartons d'emballages,
- les bouteilles et flacons en plastique,
- les briques alimentaires,
- les emballages métalliques en acier et en aluminium

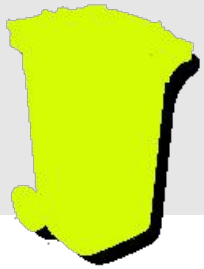
La collecte des cartons des professionnels
Certains secteurs de l'agglomération bénéficient d'une collecte spécifique pour les cartons des professionnels (entreprises, commerces)

Les biodéchets
Les biodéchets correspondent à la fraction fermentescible des ordures ménagères (FFOM), c'est-à-dire :

- les déchets de préparations de repas (épluchures, coquilles d'œufs, marc de café et filtres, sachets de thé)
- les restes alimentaires (restes de repas, pain, croûtes de fromage, os, fruits et légumes abîmés)
- les papiers souillés (mouchoirs et serviettes en papier, essuie-tout)
- les déchets verts (tontes de gazon, feuilles, fleurs fanées, mauvaises herbes, branchages, sciures, copeaux) en petite quantité.



Les collectes en porte à porte



Modalités

Les habitants disposent de **bacs noirs/gris** pour déposer leurs ordures ménagères, des **bacs à couvercle jaune** pour déposer leurs emballages, et les résidents de maisons bénéficient de **bacs à couvercle vert d'eau** pour déposer leurs biodéchets. Ceux-ci sont désinfectés une fois par an et leurs tailles dépendent du nombre d'habitants.
Dans le cas où les logements ne disposent pas de place suffisante pour stocker des bacs, les résidents reçoivent des **sacs** (ordures ménagères et collecte sélective) afin d'éviter l'encombrement de la voie publique.
Les bacs et les sacs sont présentés sur le domaine public uniquement pour la collecte.
Les professionnels qui bénéficient de la collecte des professionnels disposent d'un bac à couvercle bleu.

Fréquences de collecte

La collecte des ordures ménagères
Il faut distinguer 4 cas : les secteurs bénéficiants de la collecte des biodéchets (zone FFOM), les zones ne bénéficiant pas de ce ramassage, le centre ville de Clermont-Fd et les points bénéficiant de collectes spéciales déterminées en fonction des besoins.

Secteur	Saison	Fréquence
Zone FFOM	toute l'année	1 fois par semaine
Zone sans FFOM	toute l'année	2 fois par semaine
Centre ville de Clermont-Fd	toute l'année	3 fois par semaine
Tournées spéciales Postes fixes	toute l'année	+ de 3 fois par semaine

Elles ont lieu du lundi au samedi entre 5 h et 23 h, sans variation de fréquence sur l'année.

La collecte sélective

Secteur	Saison	Fréquence
Tous	toute l'année	1 fois par semaine

Elles ont lieu du lundi au samedi entre 5 h et 23 h, sans variation de fréquence sur l'année.

La collecte des biodéchets

Secteur	Saison	Fréquence
Zone FFOM	toute l'année	1 fois par semaine

Elles ont lieu du lundi au samedi entre 5 h et 23 h, sans variation de fréquence sur l'année.

La collecte des cartons des professionnels

Secteur	Saison	Fréquence
Zones industrielles	toute l'année	1 fois par semaine
Centre ville de Clermont-Fd	toute l'année	3 fois par semaine

Elles ont lieu du lundi au samedi entre 5 h et 23 h, sans variation de fréquence sur l'année.

Les collectes en porte à porte

Quantités collectées (en tonne et en kg/hab)

Matériaux collectés	2009	2010	Evolution
ordures ménagères résiduelles	**70 198,56 t** (251,05 kg/hab)	**68 449,96 t** (244,54 kg/hab)	**- 2,49 %**
collecte sélective	**18 573,18 t** (66,42 kg/hab)	**19 078,75 t** (68,16 kg/hab)	**+ 2,72 %**
collecte des biodéchets	**5 346,56 t** (19,12 kg/hab)	**8 718,20 t** (31,15 kg/hab)	**+ 63,06 %**
cartons des professionnels	**970,72 t** (3,57 kg/hab)	**1 028,91 t** (3,68 kg/hab)	**+ 5,99 %**
TOTAL	**95 089,02 t** (340,16 kg/hab)	**97 275,82 t** (347,53 kg/hab)	**+ 2,30 %**

Mise en place tout au long de l'année 2009, **la collecte des biodéchets** avait permis de collecter dès la première année 5 346,56 tonnes. En 2010, ce sont 8 718,20 tonnes de biodéchets qui auront été collectés et ainsi détournées de l'enfouissement aux fins de valorisation.
La montée en puissance de la collecte des biodéchets s'est fait ressentir sur **les ordures ménagères** qui voient les tonnages baisser de 2,49 %.
Après une année marquée par la crise, **la collecte sélective** (+ 2,72 %) ainsi que **la collecte des cartons des professionnels** (+ 5,99 %) repartent à la hausse.



La collecte en apport volontaire



Présentation

Clermont Communauté assure la **collecte en apport volontaire**, ainsi que le transport et l'évacuation des déchets d'emballages ménagers recyclables jusqu'au centre de tri.

Les matériaux recyclables concernés par cette collecte sont :

- **les journaux, magazines, revues, publicités etc.**
- **les papiers et cartons d'emballages,**
- **les bouteilles en plastique, les briques alimentaires et les emballages en acier,**
- **les emballages en verre,**
- **l'huile de vidange et les bidons**

Des **conteneurs** sont placés sur le domaine public ou privé. Ils sont répartis en fonction de la densité de la population et de critères liés au stationnement, à l'éloignement des habitations, à la largeur du trottoir etc.

Les fréquences de collecte sont adaptées à l'utilisation des points. Elles se font du lundi au vendredi entre 6 h et 16 h.

Quantités collectées (en tonne et en kg/hab)

Matériaux collectés	Nombre de points en 2009	Nombre de points en 2010	2009	2010	Evolution
Verre	536	504	**6 291,66 t** (22,50 kg/hab)	**6 362,48 t** (22,73 kg/hab)	**+ 1,13 %** (+ 1,02 %)
Papier-carton	82	62	**835,55 t** (2,99 kg/hab)	**883,34 t** (3,16 kg/hab)	**+ 5,72 %** (+ 5,61 %)
Bouteille plastique	56	49	**36,54 t** (0,13 kg/hab)	**36,57 t** (0,13 kg/hab)	**+ 0,08 %** (- 0,02 %)
Huile de vidange	25	15	**93,15 t** (0,33 kg/hab)	**83,63 t** (0,30 kg/hab)	**- 10,22 %** (- 10,31 %)





La collecte en déchetterie

Présentation

Clermont Communauté compte **7 déchetteries** sur l'ensemble de son territoire.
Par convention, les communes de Sayat, Lussat, Malintrat, Saint Beauzire, Mezel, Dallet, Aydat, Chanonat (pour moitié) et Saint Saturnin (pour moitié) ont également accès aux déchetteries.

Horaires d'ouvertures

Lieu de la déchetterie	Horaires d'ouverture		
	Périodes	Jours	Heures
Blanzat	toute l'année	du lundi au vendredi : 9h - 12h30 / 13h30 - 19h samedi et dimanche : 9h - 19h	
Clermont-Fd			
Cournon			
Gerzat			
Pont du Château			
Romagnat			
St-Genès-Champanelle	toute l'année	du mardi au samedi	9h - 12h / 14h - 18h

Conditions d'accès

- Pour les Particuliers : gratuit jusqu'à 50 apports/an. Au delà 9 €/apport.
- Pour les Professionnels : 36 € par dépôt.
- Pour les Associations : gratuit pour 50 apports/an pour les associations qui en font la demande auprès de Clermont Communauté et qui sont agréées par celle-ci. Au delà des 50 apports : 9 €/apport.

L'accès est interdit au véhicule de plus de 3,5 T et les apports sont réglementés pour permettre l'évacuation des bennes en période de forte affluence (2 voyages par jour pour un même déchet et 2 m3 par apport).

Fréquentation (en nombre de passage)

Lieu de la déchetterie	2009			2010			Evolution
	Part.	Pro.	Total	Part.	Pro.	Total	
Romagnat	101 031	362	101 393	92 352	335	92 687	- 8,59 %
Clermont-Fd	77 870	1 266	79 136	80 343	1 222	81 565	+ 3,07 %
Blanzat	57 680	126	57 806	55 204	273	55 477	- 4,03 %
Gerzat	5 144	16	5 160	9 745	41	9 786	+ 89,65 %
St-Genès-Champanelle	23 179	51	23 230	19 512	33	19 545	- 15,86 %
Cournon	42 634	80	42 714	47 448	67	47 515	+ 11,24 %
Pont du Château	25 650	109	25 759	30 260	72	30 332	+ 17,75 %
Total	333 188	2 010	335 198	334 864	2 043	336 907	+ 0,51 %

La collecte en déchetterie



Quantités collectées (en tonne)

		2009	2010	Evolution
Déchets valorisés	Déchets verts	11 749,99	9 797,32	- 16,62 %
	Matériaux d'exploitation	11 680,70	10 309,35	- 11,74 %
	Bois	3 879,52	4 375,31	+ 12,78 %
	Ferrailles	1 561,74	1 637,31	+ 4,84 %
	Gros cartons	693,56	771,10	+ 11,18 %
	Pneus	191,10	153,46	- 19,70 %
	Batterie	16,67	5,52	- 66,89 %
	Piles	13,86	12,14	- 12,39 %
	Huile alimentaire	4,84	3,32	+ 2,89 %
	D.E.E.E.	1 043,59	1 026,26	- 1,66 %
	Gros électroménager hors froid	359,22	286,55	- 20,23 %
	Gros électroménager froid	190,92	181,86	- 4,74 %
	Ecran	252,02	307,24	+ 21,91 %
	Petit appareil en mélange	241,43	257,14	+ 6,51 %
	Lampes et tubes fluorescents	0,15	0,37	+ 148,67 %
	Cartouches encre	1,32	1,68	+ 27,12 %
	Papier	Inclus dans la collecte des Points d'Apports Volontaires		
	Verre			
	Bouteilles plastique			
	Huile de vidange			
	Sous total	**30 837,04**	**28 095,67**	**- 8,90 %**
Déchets non valorisés	Encombrants	9 083,96	10 155,38	+ 11,79 %
	Déchets toxiques	286,79	355,62	+ 26,12 %
	Amiante cimentée	82,32	69,96	- 15,01 %
	Déchets de soins (D.A.S.R.I.)	3,52	4,32	+ 22,81 %
	Sous total	**9 456,60**	**10 585,28**	**+ 11,99 %**
TOTAL DES APPORTS		**40 293,63**	**38 680,95**	**- 4,00 %**

Plus de 72 % des déchets apportés en déchetterie auront été valorisés en 2010 contre 76 % en 2009. La baisse du taux de valorisation est liée au recul assez nettes des tonnages de matériaux d'exploitation et de déchets verts alors que dans le même temps, les tonnages d'encombrants, eux, ont progressé de plus de 11 %.

Pour 2010, les tonnages globaux par déchetterie sont les suivants : Cournon (8 395 tonnes), Gerzat (1 653 tonnes), Pont du CHâteau (4 214 tonnes), Saint-Genès-Champanelle (2 235 tonnes), Clermont-Fd (9 046 tonnes), Blanzat (5 227 tonnes) et Romagnat (7 909 tonnes).

La collecte en déchetterie

La collecte des D.E.E.E.



Depuis 2007, Clermont Communauté a mis en place la **collecte des D.E.E.E. (déchets d'équipements électriques et électroniques)** dans les déchetteries de Blanzat, Romagnat, Clermont-Fd, Cournon et Pont-du-Château.

Les D.E.E.E. sont classés en 3 catégories :

1) L'électroménager, ou produits blancs, comprend les appareils de lavage et de cuisson, les réfrigérateurs, les appareils de chauffage ainsi que les aspirateurs, machines à coudre, fers à repasser...
2) Le matériel audiovisuel ou produits bruns, recouvre les postes de radio et de télévision, les caméscopes et magnétoscopes, les chaînes hi-fi, les instruments de musique…
3) L'équipement bureautique et informatique, ou produits gris, désigne aussi bien les ordinateurs, les imprimantes, les scanners que les photocopieuses, les téléphones ou répondeurs…

Dans le cadre de cette nouvelle filière Clermont communauté a signé un contrat avec l'organisme coordonnateur agréé pour les D.E.E.E. (O.C.A.D.3.E) qui fixe les conditions d'enlèvement des D.E.E.E. Cet accord fixe les modalités de mise à disposition des D.E.E.E. collectés sélectivement par Clermont Communauté qui est alors indemnisé des coûts de la mise en place de cette collecte.
Pour la récupération des produits blancs, Eco-systèmes a admis comme partenaire l'association ENVIE (réseau d'insertion par l'économie), association qui est assistée par Clermont communauté.

La collecte des D.A.S.R.I.



Les actes de soins à domicile génèrent deux types de résidus médicaux à risque infectieux : les déchets piquants ou tranchants, comme les aiguilles, lancettes, seringues, et les déchets mous, comme les compresses ou les poches de plasma.

Ces **déchets d'activité de soins à risques infectieux (DASRI)** ne doivent pas être mélangés avec les ordures ménagères qu'ils peuvent contaminer. De plus, ils représentent un risque important pour les malades eux-mêmes, pour leur entourage, ainsi que pour le personnel chargé de la collecte, du tri et du traitement des déchets.

Les **malades récupèrent gratuitement des conteneurs spécifiques dans les pharmacies** situées sur le territoire de Clermont Communauté : une boîte en plastique pour les déchets piquants ou tranchants, et un bac en carton pour les déchets mous.
Les patients trient leurs déchets de soins à domicile et quand les emballages sont pleins et dans un délai maximum de trois mois, les usagers les portent dans l'une des 6 déchetteries habilitées. **À la déchetterie**, le numéro d'identification des conteneurs est relevé afin de garantir une parfaite traçabilité.

La collecte des encombrants à domicile



Présentation

Sont considérés comme encombrants les objets résidus des ménages qui ne peuvent pas entrer dans un bac de collecte, qui sont non toxiques, non pulvérulents et non liquides.

Outre la collecte en déchetterie, les encombrants peuvent être collectés à domicile sur rendez-vous et dans la limite de 5 m3.
Afin d'éviter tout abus et de limiter le service aux habitants ayant des difficultés à apporter leurs encombrants en déchetterie, il est demandé une participation de 12,50 €/m3 aux usagers.

Quantités collectées

(en m3 et en nombre d'enlèvements)

	2009	2010	Evolution
nombre de m3	**290**	**347**	**+ 19,66 %**
nombre d'enlèvements	**143**	**135**	**- 5,59 %**
volume moyen des enlèvements (en m3)	2,03	2,57	+ 26,75 %

Après la collecte, les encombrants sont conduits en déchetterie. Le tonnage est comptabilisé en déchetterie.





Container à verre enterré à Montferrand.



Le traitement des déchets ménagers



Le Centre d'Enfouissement Technique

Présentation

Le **Centre d'Enfouissement de Puy Long** est situé à l'est de Clermont-Ferrand, en limite des communes de Cournon et de Lempdes.
La superficie de l'installation est de 55,08 hectares et il comprend une zone d'enfouissement de 43,36 hectares, une zone de compostage des déchets verts de 8 000 m2, ainsi que les installations nécessaires au fonctionnement du centre.

Sont admis sur le site :

- Les ordures ménagères et autres résidus urbains provenant de la collecte traditionnelle des ordures ménagères,
- Les déchets industriels banals assimilables aux ordures ménagères,
- Les déchets d'origine agricole,
- Les déchets verts,
- Les déchets non recyclables déposés dans les déchetteries et les bennes,
- Les boues provenant des stations d'épuration,
- Les encombrants, gravats et produits de démolition,
- Les résidus d'unité de tri.

Tous les matériaux font l'objet d'un **contrôle à l'entrée** et d'une pesée avec émission d'un bordereau.
Les déchets proviennent des communes de l'agglomération, d'une partie du Syndicat du Bois de l'Aumône, et du SICTOM Issoire Brioude.

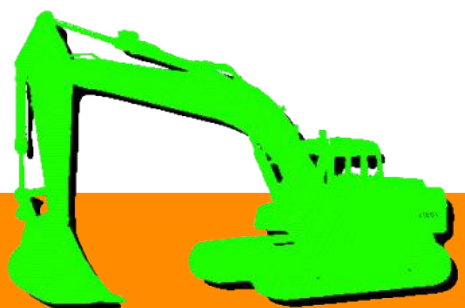
Fonctionnement

Les « **déchets ultimes** » (ceux ne pouvant pas être recyclés) **sont compactés et enfouis** dans des alvéoles séparées par des digues de terre. Ces alvéoles constituent un casier d'enfouissement.
D'une surface de 5 hectares environ, chaque casier est aménagé selon des normes environnementales renforcées. Quand un casier est rempli, il est recouvert et revégétalisé.

Le centre d'enfouissement est **confiné afin de protéger l'environnement des infiltrations**. L'étanchéité est assurée par une couche de marne compactée imperméable, une membrane géotextile, une membrane en plastique et une membrane géotextile.

Les **lixiviats** (eau polluée constituée du jus provenant de la décomposition des déchets et des eaux de pluie) sont captés et conduits par un réseau souterrain jusqu'à la station d'épuration où ils sont traités.

Les ordures ménagères produisent du **biogaz** par fermentation. Celui-ci est capté par un réseau de tuyaux et conduit jusqu'à la centrale où il est lavé, épuré et séché. Le biogaz sert de combustible pour alimenter deux groupes électrogènes. L'**électricité produite** passe par des transformateurs puis rejoint le réseau E.D.F. En cas d'excédent, le biogaz est orienté vers les torchères qui le brûlent.



Le Centre d'Enfouissement Technique

Quantités traitées (en tonne)

Provenance		Type	2009	2010	Evolution
Provenant du périmètre de Clermont Communauté	Clermont Communauté	Ordures ménagères	70 198,56	68 449,96	- 2,49 %
		Déchets des bennes villes et déchetteries	15 124,28	15 685,93	+ 3,71 %
		Boues de station d'épuration des 3 rivières	25 283,58	25 226,46	- 0,23 %
		Gravats démolition villes non utilisables	2 326,30	1 673,44	- 28,06 %
	Professionnels	Déchets industriels banals	24 322,40	25 155,86	+ 3,43 %
	Sous total		**137 255,12**	**136 191,65**	**- 0,77 %**
Provenant hors du périmètre de Clermont Communauté	Syndicat du Bois de l'Aumône	Ordures ménagères	29 517,06	29 463,74	- 0,18 %
		Bennes encombrants et déchetteries	12 348,74	12 113,48	- 1,91 %
	Sictom Issoire Brioude	Ordures ménagères	16 213,66	15 247,38	- 5,96 %
		Bennes encombrants et déchetteries	4 142,22	5 085,92	+ 22,78 %
	Sivom Vallée de l'Auzon	Boues station d'épuration de la Vallée de l'Auzon	13,16	0,00	- 100,00 %
	Professionnels	Déchets industriels banals	8 098,76	9 959,06	+ 22,97 %
	Sous total		**70 333,60**	**71 869,58**	**+ 2,18 %**
Résidus d'unités de tri			21 158,00	24 415,80	+ 15,40 %
TOTAL DECHETS ENFOUIS			**228 746,72**	**232 477,03**	**+ 1,63 %**

Malgré la baisse des tonnages ordures ménagères (- 2,49%), les déchets enfouis au C.E.T de Puy Long augmentent de 1,63 %, du fait notamment des déchets des professionnels qui progressent de 8,31 % (soit 2 693 tonnes). La hausse des D.I.B est due à la mise en décharge des résidus automobiles qui, fort de la prime à la casse en 2010, ont été plus importants que les années précédentes.
A noter que les déchets enfouis en provenance de Clermont communauté baissent, quant à eux, de 0,77 %.



La valorisation biologique

Présentation

Deux flux sont concernés par la valorisation biologique :
- les biodéchets collectés en porte à porte
- les déchets verts collectés en déchetteries et par les communes.

Les biodéchets collectés en porte à porte

Clermont communauté a collecté en 2010 **8 718,20 tonnes de biodéchets** sur son territoire. Ceux-ci transitent par le CET de Puy Long pour être ensuite compostés sur la plateforme d'Aubiat (site géré par la société VEOLIA).

Les déchets verts

Le traitement de ces déchets est de la compétence du VALTOM et, suivant leur provenance géographique, ils sont traités :
- soit sur la plateforme d'Aubiat gérée par la société VEOLIA
- soit sur la plateforme de Lempty gérée par la société BOILON.

Le compost produit peut être récupéré gratuitement par les collectivités à hauteur d'un tonnage correspondant à 25 % de leurs apports, ou vendu à des particuliers en sacs de 50 litres au prix de 2,28 €.

A l'automne 2010, Clermont Communauté a mis à disposition des usagers des bennes de compost dans les déchetteries. Ainsi, plus de 60 Tonnes de compost ont été distribuées aux utilisateurs des déchetteries.

Quantités traitées (en tonne)

Données VALTOM en attente de transmission.



Les déchets des déchetteries



Localisation et types de traitement

Matériaux	Type de traitement	Repreneur	Adresse (siège social)
Ferrailles (délégation)	Recyclage	ECHALIER	La Gare 63230 St Ours
Ferrailles (régie)	Recyclage	BOURBIE	1 rue Yves Lamourdedieu 63500 Issoire
Déchets verts *	Compostage	VEOLIA	216 avenue Jean Mermoz 63100 Clermont-Fd
Déchets verts *	Compostage	BOILON	Domaine de la Tour 63190 Lempty
Gros cartons	Recyclage	ECHALIER	La Gare 63230 St Ours
Pneumatiques	Incinération, cimenterie ou rechapage	ALIAPUR	71 cours Albert Thomas 69447 Lyon cedex 03
Piles	Incinération	COREPILE	17 rue Georges Bizet 75016 Paris
Batteries	Régénération	ECHALIER	La Gare 63230 St Ours
Matériaux d'exploitation (gravats valorisés)	Valorisation matière	VEOLIA	216 avenue Jean Mermoz 63100 Clermont-Fd
Encombrants	Enfouissement	VEOLIA	216 avenue Jean Mermoz 63100 Clermont-Fd
Bois traité	Recyclage	VEOLIA	216 avenue Jean Mermoz 63100 Clermont-Fd
Amiante cimentée	Enfouissement	VEOLIA	216 avenue Jean Mermoz 63100 Clermont-Fd
Déchets toxiques	Incinération ou régénération	VEOLIA	216 avenue Jean Mermoz 63100 Clermont-Fd
Huile de friture	Régénération	VEOLIA	216 avenue Jean Mermoz 63100 Clermont-Fd
Boîtes DASRI	Incinération	VEOLIA	216 avenue Jean Mermoz 63100 Clermont-Fd
D.E.E.E.	Recyclage	ECO-SYSTEMES	17 rue de l'Amiral Hamelin 75783 Paris cedex 16
Lampes et tubes fluorescents	Recyclage	RECYLUM	17 rue de l'Amiral Hamelin 75783 Paris cedex 16
Cartouches encre	Recyclage	VEOLIA	216 avenue Jean Mermoz 63100 Clermont-Fd
Huile de vidange	Régénération	STGPTI	17 rue du Mont Mouchet 63510 Aulnat

* gérés par le VALTOM



Le Centre de Tri

Présentation

Le Centre de tri de la société Echalier est situé dans la zone industrielle du Brezet à Clermont-Fd.

Clermont Communauté a signé un **contrat programme de durée avec Eco-Emballages** pour la mise en place de la **collecte sélective des déchets d'emballages** sur la base du barème D. Ce contrat impose que les matériaux collectés soient valorisés par des filières spécifiques.

Localisation des repreneurs

Matériaux	Repreneur	Adresse (siège social)
Papiers - cartons	REVIPAC	6 rue Auguste Bartholdi 75015 Paris
Briques alimentaires	REVIPAC	6 rue Auguste Bartholdi 75015 Paris
Bouteilles en plastique	VALORPLAST	14 rue de la République 92800 Puteaux
Emballages en acier	ARCELOR MITTAL	13 cours de Valmy 92070 La Défence
Emballages en aluminium	RECOVCO AFFIMET	101 route de Choisy BP809 60208 Compiègne cedex
Journaux - magazines	ECHALIER	La Gare 63230 St Ours
Verre	OI MANUFACTURING FRANCE	64 boulevard du 11 novembre 1918 BP1228 69611 Villeurbanne cedex

Fonctionnement

Sont admis sur le site :

- les emballages issus des **collectes sélectives en apport volontaire** (papier-carton, bouteilles en plastique),
- les emballages issus des **collectes sélectives en porte à porte** (papier-carton, bouteilles en plastique, emballages métallique),
- les **emballages en verre** issus des collectes sélectives en apport volontaire (quai de transfert).

Le Centre de tri permet d'**éliminer les erreurs de tri** des ménages (refus de tri évacués vers le Centre d'enfouissement de Puy Long) et de trier les emballages et les journaux / magazines pour les conditionner (mise en balle), les stocker et les évacuer vers les industriels du recyclage.
Les emballages en **verre** sont vidés sur un **quai de transfert** puis envoyés directement à la verrerie, sans tri préalable.



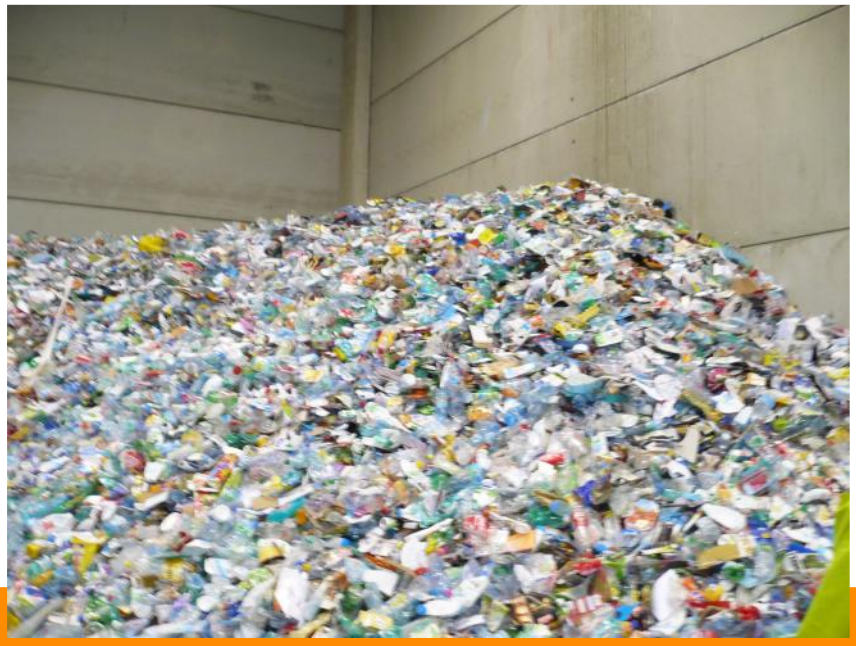
Le Centre de Tri

Quantités traitées (en tonne)

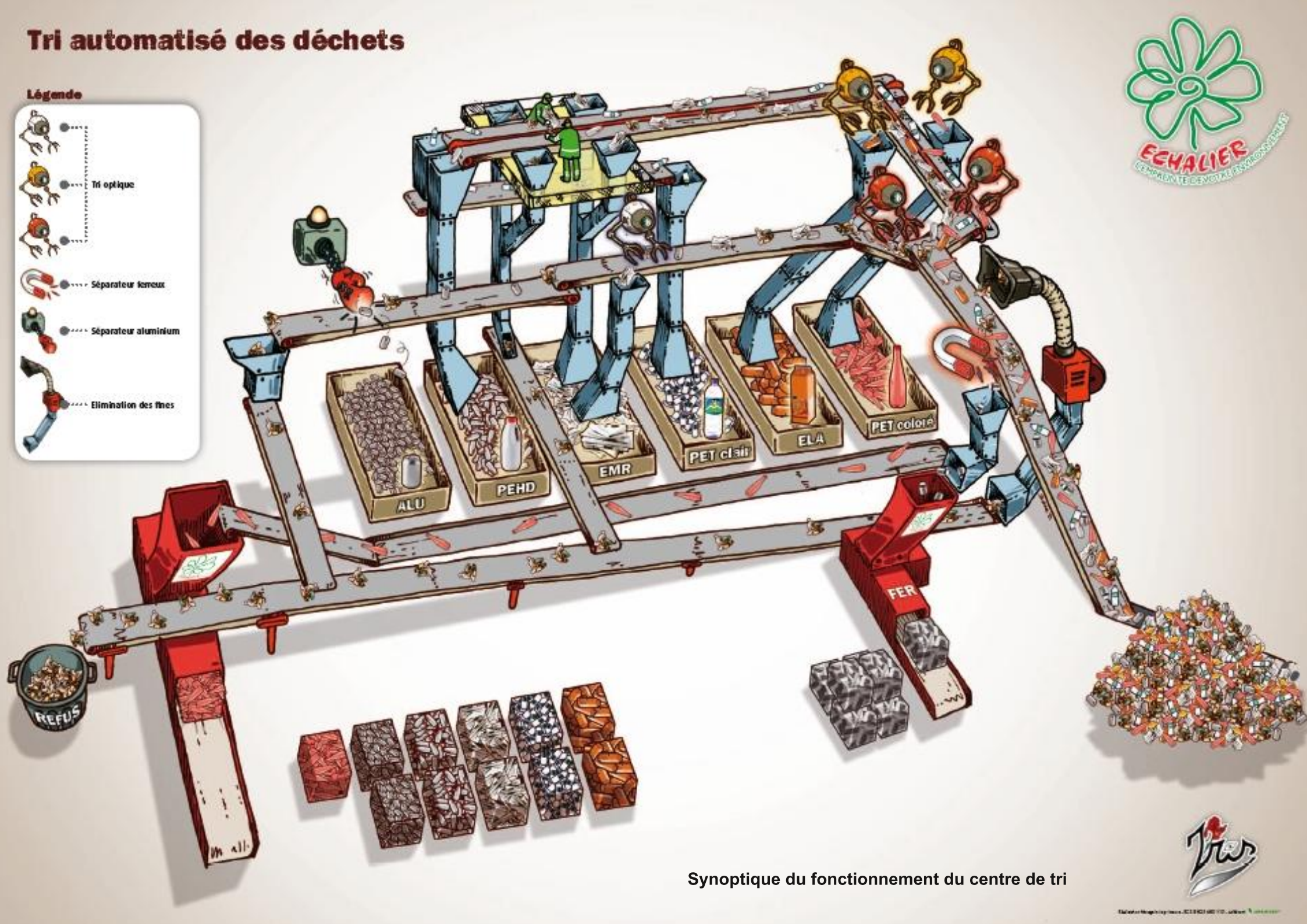
	2009	2010	Evolution
Journaux / magazines	12 564,57	13 218,47	+ 5,20 %
Cartons	3 552,07	4 351,30	+ 22,50 %
Briques alimentaires	106,84	70,20	- 34,29 %
Bouteilles plastique PET	557,96	568,00	+ 1,80 %
Bouteilles plastique PEHD	252,84	216,73	- 14,28 %
Emballages acier	445,05	300,94	- 32,38 %
Emballages aluminium	13,82	17,04	+ 23,30 %
Refus	2 949,92	3 175,95	+ 7,66 %
TOTAL	**20 443,07**	**21 918,63**	**+ 7,22 %**

En 2010, après une année marquée par la crise, la quantité des déchets triés a augmenté de 7,22 % par rapport à 2009 pour quasiment atteindre les 22 000 tonnes (21 918,63 tonnes).

La qualité du tri reste relativement stable : **le taux de refus** (part de déchets non recyclables dans la collecte sélective) est de **14,49 % en 2010** contre 14,43 % en 2009.



Tri automatisé des déchets



Synoptique du fonctionnement du centre de tri



LA COMMUNICATION ET LES ANIMATIONS

La communication et les animations

Les documents explicatifs

Le guides des déchets a été distribué aux nouveaux habitants. Celui-ci présente les consignes de tri ainsi que l'ensemble des services de collecte des déchets proposés par Clermont Communauté (collecte des ordures ménagères, collecte sélective des emballages et des biodéchets, déchetterie, tri du verre, informations sur le recyclage et le traitement des déchets).

La signalétique

L'**impression des consignes de tri sur les couvercles** des bacs de collecte sélective et de biodéchets a été renouvelée. Des panneaux présentant le tri des déchets ont été distribués dans les immeubles et posés sur les containers enterrés et à côté des containers à verre.
Le système d'adhésif destiné à indiquer qu'un bac est refusé à la collecte (erreurs de tri) a été renouvelé. Les agents du service environnement rendent ensuite visite aux habitants afin de leur rappeler les consignes de tri.
Un **autocollant destiné aux étudiants** des Résidences Universitaires et des militaires du 92ème R.I. a été réalisé afin d'avoir une information pérenne dans les chambres.

L'accueil téléphonique

En 2010, le standard de la Direction des Déchets a reçu plus de 21 000 appels. 33 % des appels concernent la maintenance et la désinfection des bacs, 36 % sont des demandes de renseignements (consignes de tri, horaires d'ouverture des déchetteries, collecte des encombrants à domicile…), 8 % sont liés à la distribution des bacs de biodéchets et seulement 15 % sont liés à des problèmes de collecte.

La campagne d'affichage

Une campagne d'affichage a été réalisée en fin d'année afin de montrer "l'évolution du tri". Celle-ci comprenait de l'**affichage dans la presse locale, les panneaux publicitaires et à l'arrière des bus**.

Le site internet

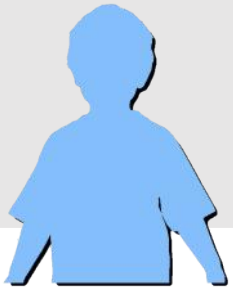
Avec 64 000 vues, les pages "collectes des déchets ménagers" sont celles les plus consultées du site de Clermont Communauté. Outre les informations sur les collectes des déchets et les horaires de ramassages, 2 723 formulaires de demandes de bac-poubelles ont été téléchargés.

Les expositions

En 2010, l'exposition sur les déchets a été installée au collège Gérard Philipe (Clermont-Fd) et à la Bibliothèque Arsène Boulay (Romagnat).



La communication et les animations



Les réunions d'information et les animations de stand

A la Résidence St Jacques du **Corum St Jean, au centre d'hébergement CE-CLER et au Foyer Richelieu** (Clermont-Fd), des réunions d'information ont été proposées aux jeunes adultes, aux adultes handicapés et aux demandeurs d'asile afin de les sensibiliser à la problématique des déchets.

Dans le cadre de la mise en place de la collecte des **biodéchets dans les établissements scolaires**, des réunions ont été réalisées à l'attention du personnel des cantines et restaurants scolaires dans 26 établissements (14 écoles primaires, 5 collèges, 1 collège/lycée et 6 lycées).

A l'**Agence de Services et de Paiement** (Clermont-Fd), une réunion sur la problématique des déchets a été proposée au groupe de travail Développement Durable.
Pendant la **Semaine du Développement Durable**, un jeu sur le tri des déchets a été organisé à la Bibliothèque La Plume et le Trait (Ceyrat).
Avec le **CCAS de Clermont-Fd**, six interventions ont été proposées aux clubs de retraités
En juin 2010, la Direction des Déchets a animé un stand au **salon Expo-science** au Polydôme (Clermont-Fd). Plus de 3 000 enfants et parents ont été sensibilisés avec "le parcours du tri".
Avec l'association **Bien Etre à Aulnat,** une animation sur le recyclage des briques alimentaire a été proposée pendant le forum des associations d'Aulnat. Pendant le **forum des association de Lempdes**, une réunion d'information a été organisée afin de former les associations au tri des déchets.

En octobre 2010, la Direction des Déchets a animé un stand au **salon Bio et Bien Être** au Polydôme (Clermont-Fd). Plus de 400 personnes ont ainsi été sensibilisés avec "le parcours du tri".
En novembre, deux animations ont été proposées aux agents de Clermont Communauté et leurs enfants : la marionnette **Sam'Gratte**
pour les enfants et le **"Bar à Eau"** afin de sensibiliser les adultes à la réduction des déchets.

En partenariat avec l'**Ophis** (gestionnaire d'immeuble), un programme de formation a été assuré pour les **gradiens**. Celui-ci se composait de 2 modules : la visite du Centre de tri et de Puy Long, ainsi qu'une journée d'information avec Eco-Emballages, Ademe, Valtom, Clermont Communauté.

Les animations scolaires

Afin d'expliquer la problématique des déchets aux enfants, des **animations sont réalisées dans les écoles et les centres de loisirs** de l'agglomération par deux agents de Clermont Communauté. Ces animations font suites à des demandes de la part des enseignants.
En 2010, Clermont Communauté est intervenu dans des écoles situées sur Clermont-Fd, Chamalières, Beaumont, Lempdes, Gerzat, Ceyrat et Aubière. Une intervention dans une classe se décompose en **3 à 7 animations** définies avec l'enseignement (consignes de tri, pollution, consommation, recyclage…).
D'autres établissements (centres de loisirs, collèges, lycées) ont bénéficié de réunions d'informations ou d'animations ponctuelles.
En 2010, **100 classes ont été sensibilisées** à la problématique des déchets (250 animations réalisés) contre 89 en 2009 (242 animations).

Les spectacles

Pour conclure l'année, des spectacles sont programmés dans les écoles ayant bénéficiés des interventions. Ainsi, le Petit Théâtre Vert a joué à neuf reprises **"Julie et la poubelle enchantée"** et deux reprises **"Abracadatri"** . Ces spectacles interactifs apportent une nouvelle approche sur la problématique des déchets et servent de bilan aux interventions.



Animation pendant le forum des associations d'Aulnat



LES MESURES POUR PROTEGER L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE

Les mesures pour protéger l'environnement et la santé

La prévention à la production de déchets

Dans le cadre des animations, le thème de la prévention est abordé afin de proposer aux enfants une **réflexion sur les habitudes de consommations**. A l'issue de chaque animation scolaire, une petite poubelle à couvercle jaune est donnée à la classe pour trier leurs déchets.
Au sein de Clermont Communauté, une **sensibilisation sur l'utilisation du papier** a été réalisée auprès des agents afin qu'ils limittent leurs impressions, qu'ils impriment recto verso et qu'ils trient correctement leurs papiers usagers. De plus, chaque bureau est équipé d'une **corbeille bi-compartimentée** afin de trier les déchets.

La protection de l'air

Afin de limiter les rejets de **biogaz** (gaz issu de la fermentation des déchets enfouis) dans l'atmosphère, un réseau de capteur achemine ce gaz jusqu'à une centrale où il est **valorisé en électricité**.
La pollution de l'air au CET de Puy Long se perçoit par les émanations gazeuses et les odeurs, ainsi que par la dissémination de poussières. Pour les limiter, les **surfaces en exploitation sont de taille modérée**, les alvéoles sont recouvertes régulierement, le biogaz est capté tout au long de l'exploitation, et **l'accès est goudronné**.
Dans la mesure du possible, les **camions de collecte fonctionnent à énergie propre GNV**. Ainsi, la zone déléguée est collectée par des camions fonctionnant au gaz naturel.

La protection de l'eau

Les sols sous la zone d'exploitation du CET sont protégés par un **dispositif d'étanchéité**. Il n'y a donc pas de contact direct entre les sols ou les effluents et les déchets. Afin de protéger les eaux souterraines, des barrières de sécurité en fond et en flanc de casier sont mises en place et un système de drainage des lixiviats est installé qui permet de contrôler la quantité et la qualité.

La protection des paysages

Afin de limiter les envols sur le CET, les **camions arrivant doivent avoir leur chargement bâché** ou couvert par un filet. De plus, le site possède une clôture de 2 m de hauteur et des **filets pare-envols** au niveau de la zone de vidage. Par jour de grand vent, un ramassage systématique des envols est effectué.
Pour ce qui est des centres villes de l'agglomération, un effort est mené afin d'**enterrer les points de collecte** des déchets (ordures ménagères, collecte sélective, verre)

Les mesures d'hygiène et d'amélioration des conditions de travail

Les **véhicules de collecte** bénéficient de **lève-conteneurs automatiques**, de réservoir à jus sous les bennes et de l'**informatique embarquée** qui permet de les localiser en temps réel. Les bennes de déchetteries disposent d'un bachage automatique.
Chaque agent de collecte bénéficie de tous les **équipements de protections individuels** (EPI) nécessaires, à savoir : gants, vétements fluorescents, chaussures de sécurité.
Les véhicules de surveillance des collectes sont équipés : bandes réflechissantes, gyrophare, triangle triflash.
Afin de limiter le bruit, les **équipements de collecte sont insonorisés** (bacs de collecte, points d'apport volontaire verre) et les lève-conteneurs sont électriques.
Afin de faciliter le travail de collecte, les horaires ont été définis en fonction du trafic : collecte entre 5h et 8h dans les centres villes, l'après-midi dans les zones pavillonnaires.
De plus, Clermont Communauté bénéficie d'un **service prévention** qui audite et émet des préconisations sur les activités du service.



LE COÛT DU SERVICE

Les recettes

les recettes perçues par le service

	2009	2010	Evolution
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	24 935 284,00 €	26 843 615,00 €	+ 7,65 %

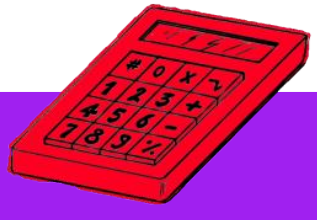
les autres recettes

		2009	2010	Evolution
Collecte	Eco-Emballages *	1 222 376,20 €	1 103 322,87 €	- 9,74 %
	Ecofolio	166 002,69 €	156 923,56 €	- 5,47 %
	Ventes de matériaux	982 449,98 €	1 528 218,61 €	+ 55,55 %
	Reversement - DSP	824 875,20 €	846 700,64 €	+ 2,65 %
	Participation des usagers pour la collecte des encombrants	4 598,00 €	4 630,50 €	+ 0,71 %
Déchetteries	Dépôts en déchetteries	60 654,43 €	75 952,45 €	+ 25,22 %
	D.E.E.E.	81 535,25 €	81 384,15 €	- 0,19 %
	Ventes de matériaux	43 728,45 €	48 644,12 €	+ 11,24 %
	Accès communes extérieurses	106 818,48 €	105 829,42 €	- 0,93 %
	TOTAL	**3 493 038,68 €**	**3 951 606,32 €**	**+ 13,13 %**

Les recettes liées à la collecte connaissent une hausse de 26,84 % qui s'explique essentiellement par la hausse très importante des prix de revente des matériaux (+ 52,58 % de recettes perçues en 2010 par rapport à l'année précédente).

Les recettes liées aux déchetteries progressent également (+ 6,52 %) du fait de la hausse des dépôts en déchetterie ainsi que de la vente de matériaux issus des déchetteries qui connaît le même sort que ceux provenant de la collecte.

* Le rapport 2009 avait pris en compte une recette 2009 d'Eco-Emballages hors liquidatif, Eco-Emballages n'étant pas en mesure à l'époque de nous fournir ces éléments. Ce chiffre a été ici actualisé en prenant en compte le liquidatif.



Les dépenses

		2009	2010	Evolution
Dépenses des collectes *	Collecte et tri	14 542 697,29 €	14 703 021,13 €	+ 1,10 %
	Frais de personnel	2 865 959,00 €	2 870 551,94 €	+ 0,16 %
	Traitement des ordures ménagères	3 692 368,84 €	3 605 184,95 €	- 2,36 %
	Amortissements et frais financiers	1 013 801,46 €	1 227 243,33 €	+ 21,05 %
	Cotisation Valtom (part budget général)	303 461,18 €	373 536,09 €	+ 23,09 %
	Droits de sortie du SBA	311 132,37 €	306 064,25 €	- 1,63 %
	Communication	77 917,14 €	70 526,39 €	- 9,49 %
	Frais de structures	650 000 €	650 000 €	/
	Sous-total	**23 457 337,28 €**	**23 806 128,08 €**	**+ 1,49 %**
Dépenses des déchetteries *	Déchetteries déléguées	1 990 837,59 €	2 122 214,19 €	+ 6,60 %
	Déchetteries en régie	570 726,72 €	649 659,68 €	+ 13,83 %
	Frais de personnel (déchetteries régie)	660 444,85 €	720 781,29 €	+ 9,14 %
	Cotisation Valtom (part déchets verts)	858 852,41 €	862 006,37 €	+ 0,37 %
	Sous-total	**4 080 861,57 €**	**4 354 661,52 €**	**+ 6,71 %**
TOTAL		**27 538 198,85 €**	**28 160 789,60 €**	**+ 1,29 %**

* collecte et traitement

La hausse des dépenses de collecte et de déchetteries de 1,29 %, s'explique par :

- Le niveau de TGAP qui s'est appliqué sur les tonnages enfouis, en 2010, au C.E.T de Puy Long, a été, du fait de la valorisation du biogaz à plus de 75 %, de 11 € H.T au lieu de 17 € H.T., d'où la baisse du coût de traitement des ordures ménagères ;
- L'augmentation des frais financiers et des amortissements dus aux investissements effectués (camions, bacs…) ;
- Les révisions des prix des marchés de prestations ;
- Les coûts de transport des déchets verts vers Aubiat et Lempty.

Le coût du service

Les prestations rémunérées à des prestataires sont les suivantes :

Désignation de l'entreprise	Nature des prestations	Montant versé en 2010
VEOLIA	Collecte en porte à porte sur Clermont-Fd	5 082 477,43 €
VEOLIA	Collecte en porte à porte sur les autres communes déléguées	4 337 666,73 €
ECHALIER	Tri collecte sélective	3 004 235,35 €
ECHALIER	Collecte des points d'apport volontaire	204 302,19 €
PLASTIC OMNIUM	Maintenance des bacs sur Clermont-Fd	466 677,20 €
PLASTIC OMNIUM	Maintenance des bacs sur les autres communes déléguées	320 519,37 €
VEOLIA	Désinfection des bacs	438 277,20 €
VALVERT	Collecte des encombrants	14 280,48 €
VALVERT	Dépollution des bacs à huile	74 433,36 €
VALVERT	Maintenance des conteneurs enterrés	8 939,92 €
VEOLIA	Traitement des ordures ménagères	4 496 424,28 €
VEOLIA	Gestion des déchetteries déléguées	2 046 805,36 €

Le coût du service

		2009	2010	Evolution
Collecte *	Dépenses	23 457 337,28 €	23 806 128,08 €	+ 1,49 %
	Recettes	3 200 302,07 €	3 639 796,18 €	+ 13,73 %
	Coût	20 257 035,21 €	20 166 331,90 €	- 0,45 %
Déchetterie *	Dépenses	4 080 861,57 €	4 354 661,52 €	+ 6,71 %
	Recettes	292 736,61 €	311 810,14 €	+ 6,52 %
	Coût	3 788 124,96 €	4 042 851,38 €	+ 6,72 %
Coût du service		24 045 160,17 €	24 209 183,28 €	+ 0,68 %

* collecte et traitement



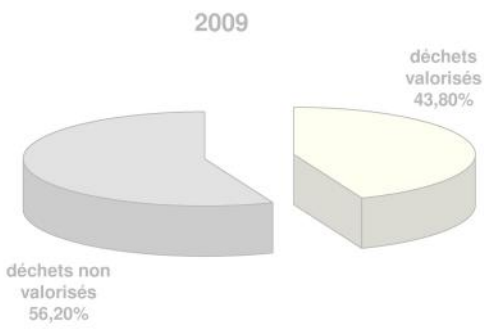
LES CHIFFRES CLEFS

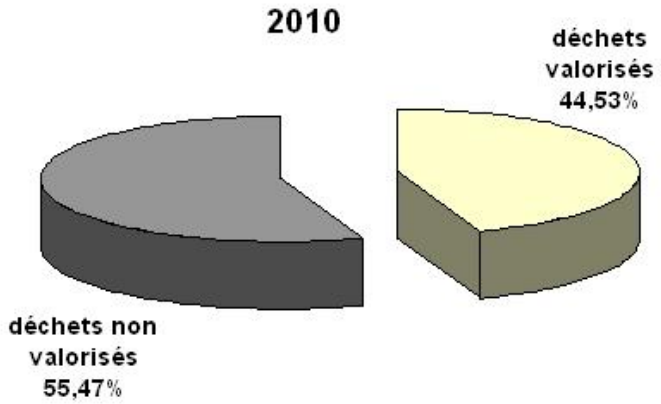
Les chiffres clefs

Les quantités collectées (en kg/hab)

		2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Collecte à domicile et en apport volontaire	Collecte des OM	307,81	299,30	299,07	290,75	287,15	276,13	270,15	251,05	244,54
	Collecte des biodéchets					0,08	1,02	1,08	19,12	31,15
	Collecte sélective	37,26	47,72	50,47	55,10	60,84	65,52	67,75	66,42	68,16
	Collecte cartons profesionnels				1,79	2,84	3,13	3,78	3,57	3,68
	PAV verre	18,20	17,43	17,90	18,48	20,05	20,39	22,16	22,50	22,73
	PAV papier	5,13	4,18	4,77	3,69	2,92	2,44	3,68	2,99	3,16
	PAV plastique	0,58	0,42	0,56	0,33	0,23	0,15	0,14	0,13	0,13
	PAV huile			0,14	0,11	0,10	0,08	0,32	0,33	0,30
	Sous total	**368,97**	**369,05**	**372,92**	**370,24**	**374,23**	**368,86**	**369,01**	**366,11**	**373,84**
	taux de valorisation	16,58 %	18,90 %	19,80 %	21,47 %	23,27 %	25,14 %	26,79 %	31,43 %	34,59 %
Collecte en déchetterie	valorisé	77,22	73,43	74,09	82,49	98,20	96,22	105,73	105,94	96,01
	non valorisé	33,94	35,80	36,76	37,26	33,85	32,62	33,90	32,49	36,17
	Sous total	**111,16**	**109,24**	**110,85**	**119,75**	**132,05**	**128,84**	**139,63**	**138,43**	**132,18**
	taux de valorisation	69,47 %	67,22 %	66,83 %	68,89 %	74,37 %	74,68 %	75,72 %	76,53 %	72,63 %
TOTAL		**480,13**	**478,29**	**483,77**	**489,98**	**506,27**	**497,70**	**508,64**	**504,54**	**506,02**
Taux de valorisation		28,82 %	29,94 %	30,58 %	33,06 %	36,60 %	37,97 %	40,22 %	43,80 %	44,53 %

Le taux de détournement





Les chiffres clefs

Le coût moyen du service par habitant

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Coût/hab des collectes *	53,53 €	58,39 €	59,21 €	63,07 €	63,29 €	64,79 €	68,13 €	72,44 €	72,05 €
Coût/hab des déchetteries *	5,34 €	5,59 €	10,26 €	10,59 €	11,62 €	12,85 €	12,36 €	13,55 €	14,44 €
TOTAL	58,87 €	63,98 €	69,47 €	73,66 €	74,91 €	77,64 €	80,49 €	85,99 €	86,49 €
Evolution		+ 8,68 %	+ 8,58 %	+ 6,04 %	+ 1,69 %	+ 3,64 %	+ 3,67 %	+ 6,84 %	+ 0,58 %

* collecte et traitement

La contribution moyenne par habitant

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Contribution moyenne par habitant	56,19 €	58,03 €	60,93 €	65,42 €	71,74 €	76,79 €	80,88 €	89,18 € *	95,90 € *
Evolution		+ 3,26 %	+ 5,01 %	+ 7,37 %	+ 9,65 %	+ 7,04 %	+ 5,33 %	+ 10,26 %	+ 7,54 %

* prend en compte en plus des dépenses une provision de 2 441 579 € pour d'éventuelles indemnités dans les contentieux en cours.



Campagne d'affichage fin 2010

Trier + pour enfouir −

2000 Clermont Communauté exerce la compétence "Traitement des déchets ménagers et assimilés".

2001 Inauguration du valorisateur de biogaz au CET de Puy Long.

2002 Clermont Communauté exerce la compétence "Collecte des déchets ménagers et assimilés".
Passage en régie de la collecte des communes de Cournon, Lempdes et Le Cendre.
Mise en place de la collecte sélective sur les communes de Le Cendre, Blanzat, Nohanent et une zone de Clermont-Fd.

2003 Mise en place de la collecte sélective sur les communes de Gerzat et Royat.
Adoption du réglement de collecte communautaire.

2004 Intégration de Pont-du-Château, Orcines et Saint-Genès-Champanelle à la régie de collecte.
Harmonisation des pratiques de tri (conteneurisation, passage en mono-flux) sur les communes de Chamalières et Châteaugay.
Animation d'un stand sur le thème des déchets à la Foire Exposition de Cournon/Clermont-Fd.

2005 Mise en place de la collecte sélective sur les communes de Pont-du-Château, Orcines, Saint-Genès-Champanelle, Montferrand et l'hyper centre de Clermont-Fd.
Optimisation des fréquences de collectes dans les centres-villes de Clermont-Fd et Montferrand.
Harmonisation des pratiques de tri (conteneurisation, passage en mono-flux) sur les communes de Beaumont et Cournon.
Mise en place de la collecte des cartons des professionnels dans les zones industrielles.
Mise en place de la collecte des déchets toxiques dans les déchetteries de Saint-Genès-Champanelle et Cournon.
Expérimentation d'une collecte des déchets d'activité de soins à risques infectieux (DASRI).

2006 Intrégration d'Aulnat à la régie de collecte.
Harmonisation des pratiques de tri (conteneurisation, passage en mono-flux) sur la commune d'Aulnat.
Expérimentation de la collecte des biodéchets sur les communes de Romagnat et Le Cendre.
Simplification des jours et horaires de collecte.

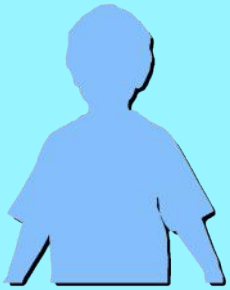
2007 Harmonisation des pratiques de tri (conteneurisation, passage en mono-flux) sur les communes d'Aubière, Cébazat, Ceyrat, Durtol et Pérignat-lès-Sarlième.
Mise en place de la collecte des D.E.E.E. dans les déchetteries de Blanzat, Romagnat, Clermont-Fd et Cournon.
Vote d'un taux de TEOM identique sur toute l'agglomération.

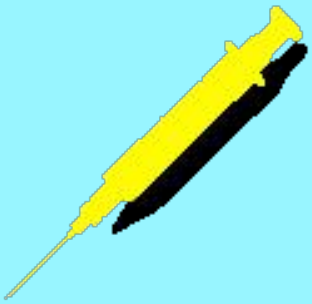
2008 Ouverture de la déchetterie de Pont-du-Château.
Choix du projet de modernisation du CET de Puy Long avec la création d'une unité de tri mécano-biologique.

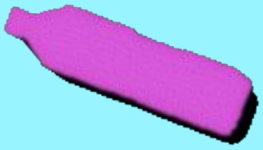
2009 Ouverture d'un nouveau casier au CET de Puy Long.
Mise en place de la collecte des biodéchets sur l'ensemble des zones pavillonnaires de l'agglomération.

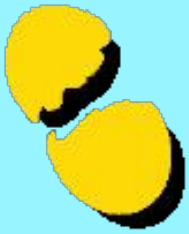
2010 Expérimentation de la collecte des biodéchets en habitat collectif.
Mise en place de la collecte des biodéchets dans les cantines et restaurants scolaires.

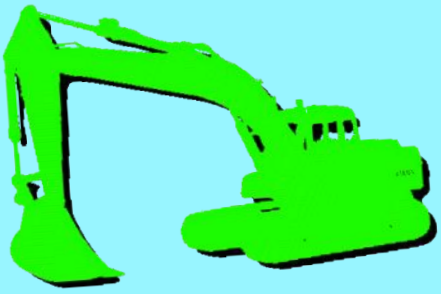
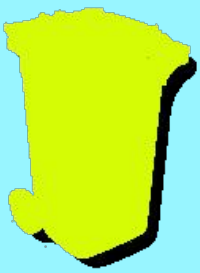







I
protéger